renferment et qui n'est égalée que par la science de l'auteur.

La clef de voûte du système de M. Mill est la loi de population formulée par Malthus. Nous n'avons pas à faire ici la critique de cette loi, qui est discutée à différents mots (v. MALTHUS, POPULATION, PRODUCTION, etc.). Nous nous bornerons à exposer les conclusions que M. Mill tire de ce principe appliqué à l'économie politique, appliqué non pas comme le font les conservateurs-bornes et nos économistes officiels, mais comme pouvait le faire un noble et libéral esprit, se refusant à souscrire au verdict de désespoir rendu par tous nos modernes malthusiens.

Nous préférerions citer les paroles de l'illustre auteur en même temps que nous exposons ses idées; mais la longueur de ces extraits dépasserait les limites assignées à cet article. En conséquence, nous nous contenterons de donner la substance de ce remarquable ouvrage.

L'auteur explique d'abord la faculté de se multiplier, inhérente à l'espèce humaine comme à tous les autres êtres vivants. Il démontre, après Malthus, que cette faculté est immense, si elle n'est pas entravée, et dit que c'est un calcul fort modéré de supposer que chaque génération, si la condition sanitaire est bonne, pourrait être le double de celle qui l'a précédée, tant que la puissance d'engendrer ne serait pas limitée par diverses causes. Il examine ensuite ces causes, comme Malthus, et dit qu'il n'est nullement difficile de les discerner. L'augmentation des animaux inférieurs est limitée par la mort de l'excédant de la progéniture qui périt, soit parce qu'elle n'a pas de nourriture suffisante, soit parce qu'elle est tuée par ses ennemis. Il en est de même chez les peuples non civilisés; mais la prévoyance, qui constitue le trait distinctif de l'homme civilisé, l'empêche de mettre au monde des enfants qu'il ne peut pas élever. En conséquence, la population est entravée par la peur du besoin plutôt que par le besoin même, par l'obstacle préventif plutôt que par l'obstacle répressif, et cela à proportion que l'homme s'élève en civilisation. La crainte de perdre une position sociale et d'avoir à renoncer au luxe et au bien-être est la forme que ce sentiment de prudence affecte dans les parties élevées de la société.

La population est limitée, dans un état social très-peu civilisé, par la faim, qui généralement apparaît sous la forme de famines périodiques. Au contraire, dans un état plus élevé, la population est moins limitée par le grand nombre des décès que par le petit nombre des naissances. Cet obstacle préventif agit de diverses manières dans les différents pays. Dans quelques-uns, spécialement en Norvége et dans quelques parties de la Suisse, il provient d'une contrainte prudente. Les classes laborieuses s'aperçoivent qu'en ayant des familles nombreuses, elles tomberont au-dessous de la condition de bien-être à laquelle elles sont accoutumées; c'est pourquoi elles reculent devant les mariages irréfléchis et devant la procréation d'un trop grand nombre de rejetons. Dans ces pays, la vie moyenne est plus élevée que partout ailleurs en Europe; les naissances et les décès y ont la proportion la plus basse relativement au chiffre de la population; il y a moins d'enfants et plus d'adultes que dans toute autre partie du monde.

Quelques pays européens ont des lois spéciales sur les pauvres; dans ces pays, le mariage est partout défendu entre ceux qui reçoivent des secours. Il est peu de ces pays qui permettent l'union matrimoniale, à moins que l'homme ne puisse prouver qu'il est à même de nourrir une famille. C'est le cas en Bavière, en Norvége, à Lübeck, à Francfort et dans bien d'autres endroits. Ailleurs, en Prusse, en Saxe, etc., chaque homme est obligé de servir quelque temps dans l'armée, et, pendant cet intervalle, il lui est défendu de se marier. Dans quelques parties de l'Italie, selon une habitude qui règne dans toutes les classes de la société, un seul fils se marie dans une famille et les autres restent garçons.

Malgré tout, la somme énorme du pouvoir reproducteur, qui se trouve réprimée par ces obstacles préventifs ou par d'autres, est toujours prête à se donner carrière dès que la pression est enlevée. Il en résulte qu'une amélioration quelconque dans la condition des classes laborieuses n'a généralement d'autre effet que de permettre à cette faculté de s'épanouir un peu; et la multiplication redoublée qui s'ensuit enlève tout avantage et amène bientôt l'état de choses d'autrefois. A moins qu'on n'élève le type de bien-être mentionné par Malthus, type au-dessous duquel ils ne veulent plus se multiplier, les meilleurs efforts qu'on fait pour améliorer la condition des ouvriers aboutissent à nous donner une population accrue en nombre, il est vrai, mais nullement en bonheur.

On compte trois éléments de production : la terre, le travail et le capital. Le premier diffère des deux autres en ce qu'il ne peut pas s'augmenter indéfiniment. Il est limité en quantité et en puissance productive, et c'est ce fait qui constitue la borne réelle de l'accroissement de la production. Mais, puisqu'il reste encore beaucoup de terrains incultes et que ceux qui sont cultivés pourraient produire bien plus qu'ils ne font; en un mot, puisque nous n'avons pas encore épuisé les ressources de la terre, on pense communément que cette borne de la production et de la population est encore bien éloignée : « Je crois, dit M. Mill, que ceci est non-seulement une erreur, mais l'erreur la plus sérieuse dans tout le domaine de l'économie politique. La question est plus importante et plus fondamentale qu'aucune autre. Elle embrasse le sujet entier des causes de la pauvreté dans une communauté riche et industrieuse; et, à moins que cette matière ne soit parfaitement comprise, il est inutile de poursuivre notre enquête. » M. Mill compare ensuite l'obstacle de la production (et par conséquent de la population) dû à cette cause, non à un mur immobile placé bien loin de nous, mais à une bande élastique qui, quelque fortement tendue qu'elle soit, peut toujours être tendue davantage, qui nous enferme toujours et d'autant plus étroitement que nous nous approchons davantage des limites.

La loi fondamentale de l'industrie agricole est que, après la première phase, toute augmentation de produit est obtenue à des conditions de plus en plus difficiles. M. Mill exprime cette loi ainsi : « Après une certaine phase, phase qui n'est pas bien avancée dans les progrès de l'agriculture, c'est la loi de production de la terre que, dans un état quelconque de l'habileté et des connaissances agricoles, l'augmentation du travail n'amène pas une augmentation du produit au même degré; doubler le travail ne double pas le produit, ou, pour exprimer la même chose en d'autres termes, tout accroissement du produit s'obtient par une augmentation plus que proportionnée de l'application du travail à la terre. »

« Cette loi générale de l'industrie agricole, ajoute M. Mill, est la proposition la plus importante de l'économie politique. Si cette loi était différente, presque tous les phénomènes de la production et de la distribution des richesses seraient autres qu'ils ne sont. Les erreurs les plus fondamentales qui ont encore cours sur ce sujet proviennent de ce qu'on ne voit pas cette loi à l'œuvre au-dessous des agents les plus superficiels sur lesquels se fixe l'attention. »

On tire la preuve de cette loi du fait que des terrains inférieurs sont cultivés; car le mot même de « terrain inférieur » signifie un sol qui produit moins avec autant qu'un autre de travail. De plus, la culture faite dans les meilleurs districts agricoles de l'Angleterre et de l'Ecosse est une preuve de la vérité de cette loi : car cette culture supérieure coûte beaucoup plus en proportion que le labourage simple. En Amérique, où les bonnes terres sont abondantes et où la main-d'œuvre est chère, cette exploitation soigneuse de la terre ne se voit pas, parce qu'elle ne serait pas profitable. C'est cette loi, en vertu de laquelle les produits proportionnels du travail tendent toujours à s'amoindrir de plus en plus, qui fait que l'accroissement de la production est souvent accompagné d'une diminution de bien-être chez les producteurs.

Aussi, d'après M. Mill, l'obstacle préventif de la population devrait-il être non-seulement maintenu, mais même graduellement augmenté, pour permettre à la société de se préserver simplement et de garder son bien-être sans les améliorations constantes qui facilitent la production.

Cette nécessité de limiter la population n'est pas, comme on l'a souvent pensé, particulière à un état social où la propriété est inégalement partagée. Cette circonstance n'accroît pas même le mal, qui dépend du fait qu'un assemblage plus nombreux d'hommes ne peut être nourri aussi bien qu'une troupe moins nombreuse; c'est tout au plus si elle fait qu'on s'en ressente plus vite.

Le taux d'accroissement de la population en France est le plus bas de l'Europe. Dans les dix années de 1817 à 1827, l'augmentation annuelle de cette nation ne fut que de 63 centièmes sur 100, tandis que celle des Anglais était de 1 six-dixièmes et celle des Américains de 3. On a calculé, sur les tables de recensement de la France, que, pendant les dernières cinquante années, l'accroissement annuel n'a été que de 1 sur 200; et même cette légère augmentation est due à la diminution dans le chiffre des décès, car celui des naissances est presque resté stationnaire. Cependant les produits de la France ne se sont, à aucune époque de notre histoire, accrus avec plus de rapidité que dans ces cinquante années, et, par suite, il y a une amélioration remarquable dans la condition des classes ouvrières.

Le plus souvent, les salaires sont réglés par la concurrence; ils dépendent en conséquence de l'offre et de la demande du travail, en d'autres termes, de la proportion entre les ouvriers et le capital. Rien autre chose, d'après M. Mill, n'est capable de les affecter. S'ils haussent, c'est uniquement parce qu'il y a plus de capital ou moins d'ouvriers; s'ils baissent, c'est simplement parce qu'il y a moins de capital ou plus d'ouvriers.

M. Mill ne se dissimule pas que plusieurs opinions très-répandues sont en contradiction apparente avec ce fait : celles, par exemple, qui prétendent que les salaires sont élevés quand les affaires vont bien, que les prix élevés des denrées font hausser les salaires, que les salaires varient avec les prix des aliments, etc.; mais il pense que ce ne sont là que des complications des phénomènes concrets qui obscurcissent et masquent seulement l'action de la loi des salaires et qui sont parfaitement compatibles avec cette loi.

Le bien-être des travailleurs dépend fort peu, d'après M. Mill, des différents plans proposés pour améliorer quelque peu la condition des classes laborieuses et qui sont presque toujours à l'ordre du jour, comme l'abrogation de la loi des céréales, etc. Tout soulagement léger et temporaire que de pareils moyens apportent aux maux dont elles souffrent est bien vite effacé par l'accroissement de la population que ce soulagement produit généralement, et l'état des choses devient aussi mauvais qu'auparavant. On ne peut espérer un avantage durable qu'à la suite de quelque amélioration réelle, considérable et soudaine, qui élève le bien-être des ouvriers d'une façon assez marquée pour les amener à mettre des bornes à leur faculté de procréer, de peur de perdre les bénéfices acquis. Le meilleur exemple d'une situation de ce genre a été donné par la France après la Révolution.

La condition des classes ouvrières ne peut s'améliorer qu'en changeant en leur faveur la proportion entre le capital et le nombre d'ouvriers : « Tout plan d'amélioration qui n'est pas basé sur cette vérité est illusoire, parce que le progrès ne durera pas. »

L'extrême pauvreté de la population rurale de quelques comtés du sud de l'Angleterre nécessite souvent des interventions de la charité nationale. Dans ces districts, les gens se marient d'aussi bonne heure et produisent autant d'enfants que s'ils vivaient en Amérique. M. Mill regrette qu'on traite généralement ces maux avec sensiblerie et non conformément au sens commun. Pendant que la sympathie pour les pauvres s'accroît, presque tout le monde se refuse à reconnaître la cause réelle de leurs souffrances. Il y a un accord tacite de passer complétement sous silence la loi de Malthus ou de la rejeter cavalièrement. Si la population manufacturière n'acquérait pas journellement plus de lumières et ne pratiquait pas plus de prévoyance, rien n'empêcherait que notre population agricole ne tombât un jour dans un état de misère analogue à celui de l'Irlande. M. Mill ne pense pas que ce soit la raison qui empêche d'admettre les doctrines de Malthus; il croit que c'est plutôt une aversion sentimentale.

On a tenté, à bien des reprises, de trouver un moyen d'augmenter les salaires sans être obligé de mettre des obstacles à l'augmentation du chiffre de la population; on a entre autres choses proposé de créer des comités d'industrie locaux, composés de délégués des ouvriers et des maîtres et chargés de fixer un taux raisonnable des salaires, l'Etat étant chargé de procurer de l'ouvrage à ceux qui n'en trouveraient pas. Ces tentatives sont toutes restées infructueuses.

M. Mill insiste, en présence de ces résultats négatifs, sur la nécessité d'arrêter les progrès de la population, et déploie une dialectique dont il est impossible de nier la force et dont il est difficile, le point de départ de Malthus admis, de contester la rigueur.

Lorsqu'un homme ne peut se nourrir sans aide, ceux qui lui donnent des secours ont le droit d'exiger qu'il ne mette pas au monde des enfants qui tomberont à la charge des autres. Si l'Etat garantissait de l'ouvrage à tous ceux qui naissent, il devrait, pour ne pas être ruiné, empêcher la naissance de tout homme sans son consentement; car si l'Etat enlève les freins naturels de la population, le besoin et la peur du besoin, il faut qu'il mette d'autres freins à la place; s'il se charge de nourrir les habitants, il faut qu'il se charge aussi de surveiller leur augmentation, et si, au contraire, il laisse pleine liberté à leur accroissement, il ne peut se charger de les nourrir. Lorsque les obstacles naturels à cet accroissement sont enlevés, ni la charité, ni la promesse de travail ne pourront faire de bien et produiront, au contraire, beaucoup de mal. Mais si les habitants sont placés dans une situation qui encourage des habitudes de prévoyance et d'indépendance, qui enseigne à reculer devant une multiplication indue, alors l'avantage sera réel. Il n'y a pas la moindre raison d'espérer augmenter les salaires tant que les moyens employés n'agissent pas en même temps sur les idées et les habitudes du peuple. Citons, pour donner une idée de la manière de M. Mill, l'éloquent passage dans lequel il cherche à démontrer à quel point toutes les idées communes sur la pauvreté, tous les remèdes en dehors de celui qui limite la faculté de reproduction, sont illusoires aux yeux des économistes éclairés.

« Par quels moyens peut-on combattre la pauvreté? Comment peut-on remédier au mal des salaires inférieurs? Si les expédients qu'on recommande d'ordinaire sont mal adaptés au but, ne peut-on pas en trouver d'autres? Le problème ne peut-il être résolu? L'économie politique ne peut-elle faire autre chose que d'élever des objections contre tous et de démontrer qu'on ne saurait rien effectuer? S'il en était ainsi, l'économie politique aurait à accomplir une tâche nécessaire, il est vrai, mais ingrate et triste. Si la masse des hommes doit rester ce qu'elle est maintenant, — un composé d'esclaves condamnés à un travail qui n'a pas d'intérêt pour eux et auquel ils ne prennent, par conséquent, aucun intérêt, — d'êtres qui sont à la peine depuis le matin jusqu'au soir pour gagner le strict nécessaire et qui souffrent de toutes les privations intellectuelles et morales que cet état de choses implique, — d'êtres qui n'ont pas de ressources mentales, qui sont ignorants parce qu'il est impossible de les instruire mieux qu'on ne les nourrit; — d'êtres égoïstes, parce qu'ils sont forcés de concentrer toutes leurs pensées sur eux-mêmes, qu'ils n'ont aucun intérêt, aucune aspiration comme citoyens et membres de la société, et que leur cœur est rongé par un ressentiment contre l'injustice, ressentiment provoqué par l'idée de ce qu'ils ne possèdent pas, comme par celle de ce que possèdent les autres; — s'il en était ainsi, je ne sais pas ce qui pourrait inciter un homme capable de raisonner à s'occuper des destinées de la race humaine. La seule sagesse pour tous serait de tirer de la vie, avec l'indifférence d'un épicurien, tous les plaisirs personnels qu'elle peut lui offrir, à lui et à ceux qui lui sont chers, sans faire de mal à autrui, et de laisser passer avec insouciance le vain tumulte de ce qu'on est convenu d'appeler l'existence civilisée; mais une telle conception des destinées humaines n'a pas de raison d'être. »

Après ces paroles, que nous avons essayé de traduire avec la plus minutieuse fidélité, M. Mill déclare que la seule méthode possible d'élever les salaires et de faire du bien aux pauvres est de les amener à contrôler davantage leurs facultés de reproduction. Il dit qu'on n'a jamais essayé cette méthode sérieusement; mais qu'au contraire tous les hommes publics, les politiques aussi bien que les moralistes et les ecclésiastiques, ont plutôt encouragé que découragé le mariage et la multiplication, à condition que cette dernière fût sanctionnée par l'union matrimoniale. Beaucoup d'entre eux ont encore un préjugé religieux contre la vraie doctrine et croient qu'il est contraire à la bonté de Dieu et à la bienfaisance habituelle de la nature que la satisfaction d'une passion naturelle puisse amener tant de souffrances. « La confusion des idées est, dit-il, due en grande partie à la délicatesse de mauvais aloi qui empêche la libre discussion des questions sexuelles; cependant les maladies de la société ne peuvent être prévenues ou guéries, comme les maladies du corps, sans qu'on en parle franchement. »

M. Mill estime que le grand but de la politique devrait être d'élever la somme de bien-être dans les classes ouvrières, de rendre leur situation telle qu'elles comprennent clairement que leur bonheur dépend d'elles-mêmes et du contrôle qu'elles sont toujours maîtresses d'exercer sur la faculté de reproduction. A cet effet, il conseille d'abord de créer un vaste plan d'émigration, afin de produire une amélioration frappante et subite dans la condition des travailleurs et d'élever la somme de bien-être. Il propose ensuite de disséminer la vérité sur le principe de population, autant que possible, afin d'élever un puissant sentiment public contre une multiplication indue de la part de chaque individu, sentiment qui ne manquerait pas d'influer puissamment sur la conduite de chacun. Il conseille enfin de faire tous les efforts possibles pour nous débarrasser du système du travail actuel, du système du patron et de l'ouvrier, et pour adopter dans une grande mesure celui de l'industrie indépendante ou de l'association. Il en donne pour raison qu'un travailleur salarié, qui n'a pas d'intérêt personnel dans son ouvrage, est généralement imprévoyant et insouciant, qu'il vit au jour le jour et ne contrôle guère sa faculté de procréation. Au contraire, l'ouvrier dont l'intérêt personnel est engagé, qui est animé du sentiment d'indépendance et de confiance que donne la possession de la propriété, a des motifs plus puissants de se contraindre et voit plus clairement les effets d'une famille nombreuse; le paysan qui possède la terre qu'il cultive et le membre d'une association ouvrière en sont des exemples. Mais M. Mill déclare que des mesures de ce genre, pour être efficaces, doivent être fortes et décidées, car, dit-il, « quand on a pour but d'élever la condition permanente d'un peuple, de petits moyens ne produisent pas seulement de petits effets, mais ils n'en produisent même pas du tout. A moins que le bien-être ne devienne chose habituelle pour toute une génération comme l'indigence l'est de nos jours, rien n'est accompli et des demi-mesures faibles gaspillent simplement des ressources qu'il vaudrait bien mieux tenir en réserve jusqu'à ce que les progrès de l'opinion publique et de l'éducation fassent surgir des hommes politiques qui ne croient pas que, du moment qu'un plan promet beaucoup, il soit dans le rôle de l'administration de ne pas s'en occuper. »

Telles sont les idées de M. John Stuart Mill sur l'économie politique. Si l'on peut regretter que ce grand esprit se soit trop inféodé aux doctrines malthusiennes, on ne peut méconnaître que ses arguments n'aient, en une certaine mesure, la plus grande valeur et qu'on ne doive en tenir quelque compte. Mais c'est surtout par les détails que se distingue le remarquable ouvrage dont nous venons de donner une idée, et nous ne pouvons qu'engager, en terminant, nos lecteurs à lire dans son intégrité ce livre, le plus remarquable qui ait paru en Angleterre sur l'économie politique.

Économie publique avec la morale et avec le droit (DES RAPPORTS DE L') [*Della Economia pubblica e delle sue attinenze con la morale e col diritto*], par M. Minghetti, ancien président du conseil et ministre des finances d'Italie, publié en Italie en 1859. Cette œuvre, la plus importante qu'ait produite la science économique dans ces dernières années, a été traduite par M. Saint-Germain Leduc et publiée dans la *Bibliothèque des économistes* de Garnier, en 1863, avec une introduction de M. Hypp. Passy.

L'idée fondamentale du livre est la démonstration de la nécessité de subordonner l'économie politique non-seulement aux règles de la justice, mais aussi à celles de la morale. L'auteur tire de cette idée des conséquences et des doctrines pour la plupart heureuses et fécondes. Modifiant en certains points et complétant en d'autres les principes d'où sont partis Carey et Bastiat, il révèle de nouvelles sources d'harmonie sociale et détermine les liens qui, à son avis, placent les sciences économiques sous la dépendance de la morale et du droit. Cette idée, déjà traitée par Cousin, par Baudrillart, par Rapet et par Walras, n'avait jamais été développée avec une telle originalité de pensées, une telle force de raisonnement, une telle richesse d'arguments.

Dans sa préface, M. Minghetti indique très-nettement l'objet, le but et la portée de son œuvre.

Le premier livre est une sorte d'introduction où il trace très-brièvement l'histoire de l'économie politique et où il démontre que les principales erreurs économiques ont pris naissance dans de fausses notions sur la morale et sur le droit. Il justifie la science d'accusations injustes dont il fait voir l'inanité.

Le deuxième livre est consacré à la définition de l'économie comme science et comme art. Pour la définir, l'auteur l'envisage non-seulement en elle-même, mais dans ses points de contact avec les institutions civiles. L'analyse des idées de richesse et de valeur, qui sont le fondement de l'économie, l'amène à discuter quelques-unes des théories les plus célèbres, et à porter la lumière dans les contestations auxquelles ces théories ont donné lieu.

Dans le troisième livre, l'auteur, examinant les lois les plus générales de l'économie, recherche les conditions de la plus grande production, de la plus équitable répartition, de l'échange le plus facile, de la consommation la plus aisée. Ces parties se relient étroitement entre elles, et chacune d'elles et toutes ensemble exigent l'observation de la loi morale.

Le quatrième livre est comme la preuve du précédent, mais avec une méthode toute différente. L'observation de la loi morale a généralement pour effet d'établir en toute chose la proportion voulue, c'est-à-dire un juste équilibre. Or c'est précisément une loi d'équilibre qui régit toutes les parties de l'économie et les relie entre elles. Les harmonies et les antinomies qu'on a trouvées dans l'économie confirment cette assertion, car elles dépendent principalement de la coexistence ou de l'absence de conditions morales. Ce raisonnement conduit à examiner les rapports qui existent entre les deux termes *richesse* et *vertu*, et à montrer comment ces deux choses se concilient dans la perfection civile.

Le cinquième livre enfin traite des rapports de l'économie avec le droit privé domestique, public et international. Ici se présentent d'elles-mêmes les recherches et les questions sur la liberté et sur la propriété; ici, plus que partout ailleurs, la méthode historique s'allie à la méthode rationnelle, et, tout en exposant son idéal pour l'avenir, l'auteur examine les raisons qui justifient plusieurs institutions du passé.

Tel est le vaste tableau que Minghetti s'est proposé de tracer, et quiconque a lu son livre doit être convaincu que l'illustre économiste a été à la hauteur de l'entreprise.

En résumé, l'idée de Minghetti est celle-ci : les lois suivant lesquelles la richesse se produit, se répartit et se consomme, veulent que l'homme agisse librement, suivant les règles du *juste* et de l'*honnête;* alors seulement la proportion existera entre les différents éléments de la prospérité publique. « Pour réaliser un ordre économique parfait, il ne suffit pas que l'intérêt privé s'arrête devant le droit d'autrui, ni que les relations entre citoyens soient juridiquement définies et sanctionnées par l'autorité. » Le bon sens, la prudence, la bienveillance et la charité des particuliers sont nécessaires, indispensables, pour que la concurrence cesse d'être dangereuse, pour que l'association devienne fructueuse, pour que le crédit s'élargisse et s'affermisse. En un mot, l'économie politique est étroitement et nécessairement liée, non-seulement avec le droit, mais aussi avec la morale, laquelle est absolument indispensable pour tempérer les rigoureuses exigences de la justice. Tels sont les principes professés par l'éminent économiste.

Économie politique du moyen âge (DE L'), ouvrage italien de Cibrario, traduit en français par Barneaud et précédé d'une introduction par Wolowski. Il fait partie de la *Collection des économistes* de Guillaumin (Paris, 1859, 2 vol. in-8°) et a été traduit en allemand par le professeur Buss. Cette œuvre importante, écrite en 1836, 1837 et 1838, a eu cinq éditions en Italie; la première parut à Turin en 1839 (Imprimerie royale, 1 vol. in-8°); la deuxième édition et la troisième sont de 1842 (3 vol.); la quatrième est de 1854 (1 vol.), et la cinquième, revue et considérablement augmentée, a paru, en 2 vol. in-8°, en 1861. L'ouvrage est divisé en trois parties.

Le premier livre traite des conditions *politiques* du moyen âge : fiefs, hiérarchie sociale, organisation municipale, prospérité et décadence des communes, juridiction ecclésiastique, régime intérieur et droit international. Le second livre examine les conditions *morales:* puissance des idées religieuses, des œuvres de charité, mœurs, fêtes, sciences, lettres et beaux-arts. Le troisième livre s'occupe des conditions *économiques* du moyen âge : industrie et agriculture, police de la salubrité publique et des bâtiments, conditions diverses de la propriété, population, trésor public, système monétaire, lois maritimes, navigation, découvertes géographiques, commerce, prix du grain et théorie du crédit à cette époque.

Le livre est complété par une curieuse table des prix de la main-d'œuvre et des matériaux, des salaires et de diverses dépenses. On y trouve pour la première fois la comparaison entre les monnaies anciennes et les monnaies modernes. Cibrario a été un des premiers à confirmer la théorie de l'économie politique par l'autorité de documents historiques nouveaux et irréfragables.

On peut dire que dans cet ouvrage le moyen âge est pris sur le fait; les usages et les coutumes de cette curieuse époque y sont reproduits avec autant de détails que l'intérieur d'une maison hollandaise dans un tableau de Gérard Dov.

Cette œuvre savante et profonde est en même temps une singulière mosaïque de faits et de recherches historiques ordonnés avec un rare talent; on y remarque surtout la renaissance de l'Italie qui, sortie des ruines de l'empire romain, fut la première à codifier les lois, à relever le commerce, à vulgariser la monnaie. La banque, la spéculation et les négoces, méprisés ailleurs, s'y développent avec une ostentation royale; la république de Venise, à peine fondée, transforme bientôt sa marine marchande en marine militaire pour combattre les Turcs; la petite commune de Gênes, sortie des ruines sarrasines, devient si prospère et si florissante, que les seigneurs voisins échangent volontiers leurs droits féodaux contre ceux de citoyen génois, bâtissent des palais, ouvrent leur livre d'or au commerce, forment une marine de guerre avant de songer à une marine marchande, pour se protéger contre les incursions des Sarrasins, auxquels ils enlèvent la Corse et la Sardaigne, et qu'enfin, prenant goût à ces expéditions, ils font le commerce en guerroyant et s'enrichissent même par la piraterie, comme aujourd'hui par l'agiotage.

Dans les croisades, les Génois gagnent énormément sur les nolissements et, laissant les couronnes et les titres nobiliaires aux croisés, ils s'emparent des ports et des stations maritimes pour enlever aux Vénitiens le commerce de l'Orient. Ainsi le commerce fut l'âme de leur politique, comme aujourd'hui il est celle de la politique anglaise.

L'ouvrage de Cibrario n'embrasse pas seulement l'histoire commerciale, mais aussi l'existence morale, intellectuelle et religieuse de cette période qui vit commencer le travail rénovateur de l'Europe moderne, et, à ce point de vue, c'est un livre précieux à consulter. M. Wolowski a dit dans son rapport à l'Institut : « C'est un livre qui doit trouver sa place dans toutes les bibliothèques. »

Économie politique (ESSAIS DE MORALE ET D'), par Franklin. V. MORALE.

ÉCONOMIQUE adj. (é-ko-no-mi-ke — rad. *économie*). Qui a rapport à l'économie, à la sage administration des dépenses : *Il n'est pas encore au fait de la science* ÉCONOMIQUE *du ménage.* ‖ Qui réduit les frais, les dépenses; qui coûte peu : *Ce procédé est très-*ÉCONOMIQUE. *Le charbon de Paris est très-*ÉCONOMIQUE.

Il a poussé si loin l'ardeur philanthropique,
Qu'il nourrit tous ses gens de soupe *économique*.
ETIENNE.

— Qui a rapport à l'économie sociale ou politique : *C'est une belle chose que la science* ÉCONOMIQUE, *mais elle nous abrutira.* (Dider.) *Les nécessités* ÉCONOMIQUES *d'une société sont absolues comme les lois de l'arithmétique.* (Vacherot.) *L'association en matières* ÉCONOMIQUES *a des formes innombrables.* (H. Baudrillart.) *La science* ÉCONOMIQUE *est tout à la fois une théorie des idées, une théologie naturelle et une psychologie.* (Proudh.) *La science* ÉCONOMIQUE *est pour moi la forme objective et la réalisation de la métaphysique.* (Proudh.) *L'association est la seule issue possible à une situation* ÉCONOMIQUE *dont l'humanité doit nécessairement sortir.* (Ott.) *Le bien-être universel n'est qu'une question d'ordre* ÉCONOMIQUE *dont il faut trouver la loi éternelle.* (E. de Gir.) *La science* ÉCONOMIQUE *a pour but d'universaliser le travail, l'épargne et le bien-être.* (F. Pillon.) *La liberté n'est pas seulement un droit naturel, c'est un fait* ÉCONOMIQUE. (F. Pillon.) *Il y avait chez Volney un côté pratique,* ÉCONOMIQUE *et réel, qu'on ne s'attendait pas à trouver chez un érudit si passionné.* (Ste-Beuve.)

— s. m. Anc. législ. Exécuteur testamentaire.

— s. f. Science de l'économie : *C'est une règle d'*ÉCONOMIQUE *aussi bien que de politique.* (Acad.) ‖ Peu usité.

— **Antonymes.** Coûteux, dispendieux, onéreux, ruineux.

Économique (L'), ou *Traité du ménage*, de Xénophon. C'est le code, le bréviaire, le livre par excellence de toute ménagère. L'auteur y trace la charmante esquisse d'un intérieur de famille athénienne à la campagne. C'est un tableau plein de grâce et de délicatesse. Rien de plus calme, rien de plus charmant que cette retraite animée, cette habitation sérieuse sans tristesse, heureuse par l'aisance, l'amour du travail et les plaisirs simples et purs. Au début de ce dialogue sur l'administration domestique et l'agriculture, Socrate et le jeune Athénien Critobule devisent sur la vie de famille. Le philosophe, procédant par interrogations, demande à son interlocuteur s'il est quelqu'un sur qui il se repose plus que sur sa femme des intérêts sérieux de la vie, et cependant s'il est une personne avec qui il converse moins souvent. — Personne! telle est dans les deux cas la réponse de Critobule. — C'est un tort, reprend Socrate, et il fait remarquer au jeune homme que la prospérité d'une maison dépend des efforts bien concertés du mari et de la femme, de la part que cette dernière prend aux affaires domestiques et des bons procédés dont elle est l'objet.

A l'appui de son dire, Socrate lui raconte l'histoire d'un propriétaire de campagne. Se trouvant un jour à la métairie d'Ischomaque, dont il admirait l'excellente exploitation, il apprit avec étonnement que la femme de son hôte suffisait à diriger les affaires de l'intérieur. Sa surprise redoubla, lorsqu'il apprit qu'Ischomaque l'avait épousée à quinze ans et l'avait formée lui-même. Ischomaque lui raconta comment, après l'avoir laissée prendre pendant quelque temps les habitudes de la société, il lui fit comprendre que, la maison et les biens leur appartenant en commun, ils devaient s'efforcer en commun de les régir et de les faire prospérer, et se rappeler que celui qui aurait le plus fait pour la communauté serait non celui qui avait apporté le plus de biens, mais celui qui aurait le mieux soigné ceux que l'on possédait. Pleine de bonne volonté, la jeune épouse demanda ce qu'elle pouvait faire. Son mari lui expliqua que les aptitudes naturelles de l'homme et de la femme marquent bien par leur diversité la part qui doit revenir à chacun d'eux dans la direction des affaires domestiques. Robuste et courageux, l'homme s'occupe des travaux du dehors, semailles, labourage, récolte, voyages : il acquiert et protége. Le lot de la femme, d'une complexion plus faible, d'un caractère plus timide, est de conserver et d'organiser le bien-être intérieur. L'attention, l'esprit de suite, la bonne foi mutuelle conviennent également à tous deux. Soigneuse et prévoyante comme la reine des abeilles, la maîtresse de maison distribue la besogne à ses serviteurs, les envoie à leur travail, reçoit les provisions, décide de l'emploi qu'il en faut faire; on lui remet le produit de la tonte, elle partage la laine et fait filer les vêtements nécessaires. C'est encore elle qui doit soigner les serviteurs malades, afin de les rendre plus dévoués.

Docile à ces leçons, non-seulement elle gouvernait ses serviteurs, mais encore elle s'était faite leur institutrice, elle les formait, les encourageant, les récompensant et les punissant à l'occasion. La conséquence d'une conduite si exemplaire, c'est qu'Ischomaque jura à sa femme de l'aimer toujours, et cette bonne parole redoubla le courage de la vertueuse femme. Elle porta même si loin l'amour de ses devoirs que le moindre oubli la faisait rougir. Les deux époux établirent un ordre parfait dans leur demeure.

On remarque dans l'*Economique* une sorte de poésie, qui rappelle les meilleures pages du *Vicaire de Wakefield* de Goldsmith, des *Saisons* de Thompson, ou de l'*Hermann et Dorothée* de Gœthe. Xénophon a levé un coin du voile sous lequel s'abritaient les vertus obscures, force de la société grecque, et qui lui ont permis de vivre et d'être grande malgré les vices où elle semblait devoir s'abîmer. Les questions qu'embrasse l'*Economique* sont parfaitement traitées; l'agriculture, qui passait aux yeux des anciens pour une industrie respectable, remplit la partie la plus importante de l'ouvrage. Xénophon y traite des moyens de former de bons fermiers, de connaître les propriétés d'un terrain, les temps favorables au labour, le commerce des grains, mais si succinctement et d'une manière tellement sentimentale, que son livre ressemble plutôt à un catéchisme de morale qu'à un traité scientifique.

Le style de l'*Economique* est simple, clair, gracieux, et n'a rien d'artificiel ni d'artistement travaillé, bien qu'il laisse percer un certain art. L'écrivain vise plus à la solidité des arguments qu'à l'effet de la phrase, et cependant la douceur de sa diction est telle que, selon l'expression de Cicéron, les Muses ont parlé par sa bouche.

M. Prévost-Paradol, dans sa *Revue de l'histoire universelle*, a tracé une séduisante esquisse de l'*Economique*, qu'il compare à l'ouvrage de Caton *sur l'agriculture et la maison des champs romaine.* Xénophon, supérieur à Caton sous le rapport de la morale, lui est inférieur au point de vue pratique.

Économique (L'), traité sur la science économique, par Aristote. Plus de cinquante ans après que Xénophon eût écrit l'*Economique* ou le *Traité du ménage*, Aristote reprit le même sujet, mais d'une tout autre façon. Xénophon avait fait ressortir certains traits de son tableau, qui en résumaient, pour ainsi dire, la moralité. Aristote, laissant de côté toute la partie vivante du cadre, s'est renfermé dans la question technique; il a rédigé en formules les enseignements de Xénophon, en les modifiant d'après sa manière de voir. Elargissant le cadre, sans cependant aborder les questions que devaient examiner de nos jours les Quesnay, les Adam Smith, les Say et les Laboulaye, il comprend dans son traité, outre l'administration de l'homme privé, celle du roi, du gouverneur de province et celle de l'Etat. Cette division ne conduit pas à l'économie politique, car l'auteur commence au contraire par établir la distinction qui existe entre la politique et l'économie : « La science économique et la science politique diffèrent entre elles comme la famille et la cité, qui sont les objets respectifs de chacune de ces sciences. La science économique est par son origine antérieure à la politique; son objet est la famille, et la famille est une partie essentielle de la cité. » C'est sans doute pour rester fidèle à cette définition qu'Aristote ne dit que quelques mots des trois autres applications de l'économie, pour ne plus s'occuper que de l'économie privée. « Celui qui a le pouvoir d'acquérir des biens, d'après l'auteur, doit aussi avoir le talent de les conserver, sinon le pouvoir d'acquérir ne sert de rien; ce serait comme un crible ou un tonneau percé avec lequel on puiserait de l'eau. » Pour qu'un ménage ne ressemble pas au tonneau des Danaïdes, l'observation de quelques maximes fondamentales suffit : il faut, au talent d'acquérir, joindre celui de ménager et d'utiliser et surtout celui de calculer ses dépenses de façon qu'elles n'excèdent pas les recettes. Tout est là; c'est le grand secret de la science économique. Le reste de l'ouvrage est plutôt un guide du fermier qu'un traité d'économie proprement dite. Quels sont les éléments d'une maison au point de vue économique? se demande Aristote, et il répond avec Hésiode :

La maison d'abord, puis la femme et le bœuf laboureur.

On voit par là que le philosophe fait entrer en première ligne de compte l'agriculture. La maison ainsi composée, la prospérité de cette petite communauté dépend de sa bonne direction; or cette bonne direction dépend à son tour de l'union des chefs de la communauté, le mari et la femme, et d'une habile répartition des travaux. L'un des sexes a été créé fort, l'autre faible. Celui-ci, par cela même qu'il est craintif, se tient davantage sur ses gardes; celui-là, par son courage, est plus propre à repousser l'attaque. Le premier apporte les biens du dehors, le dernier conserve les biens de l'intérieur. Dans la répartition des travaux, chacun doit prendre, non pas à sa convenance, mais selon les convenances. Les biens étant en commun, le mari et la femme doivent s'efforcer de les gouverner et de les faire prospérer. Sans rechercher de quel côté l'apport a été le plus considérable, il faut se mettre dans l'esprit que celui dont les soins seront les plus vigilants aura le plus donné à la communauté. Et quelle attention ne nécessitent pas tous les détails d'une maison, sans compter le point si délicat de la surveillance des esclaves, qu'Aristote, avec l'esprit étroit des anciens sur la liberté humaine, appelait « un instrument vivant susceptible de manier d'autres instruments! » Ces instruments vivants font naître sous la plume d'Aristote ces deux axiomes originaux, dont le premier a été si poétiquement traduit par La Fontaine : ce qui engraisse le cheval, c'est l'œil du maître. — Le meilleur fumier, ce sont les traces des pas du maître. — La partie technique du traité sur la science économique peut donc se réduire à ces deux maximes fondamentales : bien surveiller, et proportionner les dépenses aux recettes. Tel est le résumé du premier livre.

Le second est fort curieux. La matière n'en est plus du tout l'économie; il traite de l'acquisition des richesses et des solutions d'embarras pécuniaires, solutions à l'usage des gouvernements, par toutes sortes de stratagèmes que, pour la plupart, l'honnêteté réprouve et que la morale condamne. Aussi sommes-nous tenté de croire avec le docteur Hœfer que ce second livre, moins le premier chapitre, est un fragment étranger par son contenu à la science économique et qui probablement appartenait à un traité sur la *Richesse* que Diogène Laërce mentionne dans la liste des œuvres d'Aristote. De cette manière s'explique aussi la différence caractéristique du style de ces deux parties d'un même ouvrage. Le langage dogmatique, vigoureux, concis et parfois intentionnellement obscur du premier livre n'eût guère été de mise dans un recueil de faits historiques détachés, de stratagèmes singuliers, dont plusieurs sont peut-être textuellement empruntés à des historiens contemporains ou antérieurs du célèbre Stagirite. Le style en est clair, élégant, brillant et légèrement ironique. Nos lecteurs jugeront par une citation si Aristote rapportait simplement ou proposait comme un modèle à suivre des artifices du genre de celui-ci : « Mausolus, tyran de Carie, pressé

par le besoin d'argent, fit assembler les habitants de Mylases et leur dit : « Votre capitale » n'est point fortifiée, et le roi de Perse mar» che contre elle. » En conséquence, il ordonna à tous les citoyens de lui apporter la plus grande partie de leurs richesses en les assurant que, avec les richesses qu'on lui apporterait, il garantirait celles qui leur restaient. Par ce moyen il se procura beaucoup d'argent. Quant au mur de fortification, il prétendit que la divinité s'opposait, pour le moment, à sa construction. » Elle ne leva jamais son opposition, à ce qu'il paraît.

Qu'a de commun un pareil trait avec l'économie, à moins de conclure en disant de cette science ce que Bilboquet disait des affaires : L'économie, c'est l'argent des autres?

Économiques (LES), ouvrage du marquis de Mirabeau, en deux parties, dont la première parut en 1769 (2 vol. in-12) et la seconde en 1771 (2 vol. in-12). Il est signé des initiales L. D. H., qui veulent dire *l'Ami des hommes :* c'était le titre que se donnait le marquis de Mirabeau et que démentirent cent fois les persécutions qu'il fit souffrir à toute sa famille. Il dédia son livre au grand-duc de Toscane, qui avait pris en amitié quelques économistes et qui s'intéressait à leurs études. « Je mets sous la protection de Votre Altesse Royale, dit-il dans son épître dédicatoire, une instruction populaire dont elle a peut-être déjà aperçu la nécessité ; une instruction dont l'objet embrasse les intérêts de la nature entière, et qui fonde sur l'évidence des lois simples et immuables de la nature le bonheur des peuples et les droits des souverains. De même que le travail de tous est utile et nécessaire au succès de tous, l'instruction de tous, qui n'est autre chose que le guide de leur travail, est utile et nécessaire au bonheur de tous. »

La première partie des *Economiques* est un résumé de la science économique pour la classe productive et pour la classe des propriétaires. La seconde est consacrée à l'instruction de la classe stérile (gens de lettres, artistes, etc.) et à l'administration. L'auteur y examine le rapport des dépenses entre elles, le rapport des dépenses avec la population, avec l'agriculture, avec l'industrie, avec le commerce, enfin avec les richesses d'une nation. Dans les trois premiers volumes, il traite des droits et des devoirs de chacune des classes dont il s'occupe. Le patrimoine de la classe productive étant assis sur les avances primitives et annuelles de la culture et sur leur produit, le droit des agents de cette classe est de trouver les nécessités et les commodités de la vie dans la consommation annuelle d'une portion quelconque de ces avances. Leur devoir est de consacrer leurs soins et leurs travaux à l'emploi de ces avances, utile, naturel et reproductif, c'est-à-dire à la culture, qui, restituant toutes les avances qu'on lui confie avec surcroît, rapporte ainsi annuellement son patrimoine à la classe productive. Le patrimoine de la classe propriétaire étant assis sur ce surcroît annuel que rapporte la terre bien au delà de la restitution des avances annuelles et du montant de l'entretien des avances primitives, son droit est de recevoir ce surcroît et de jouir de tout l'excédant, après l'acquit des charges de la propriété foncière. Son devoir est d'entretenir les avances foncières qui facilitent les moyens d'exploitation. Enfin le patrimoine de la classe stérile étant assis sur la totalité des dépenses qui se font dans la société en achat d'ouvrages de cette classe, son droit est de jouir de toutes les portions réunies de son patrimoine. Son devoir est de tendre à obtenir ce patrimoine par son travail, sa vigilance, son industrie et sa bonne foi.

Ces distinctions bien établies, le marquis de Mirabeau donne, en les détaillant, les règles de conduite que doivent suivre les individus de chaque classe; puis il expose quelques idées générales sur l'économie politique. Il traite de la liberté, de l'égalité, des droits des riches et des pauvres, du partage des biens, etc. Voici, par exemple, ce qu'il pense de l'égalité des fortunes : « L'ordre naturel rend le riche dépendant du pauvre, dont il soudoie le travail pour perpétuer la richesse et pour en jouir. Le salaire du pauvre revient au riche, par les achats que le pauvre fait pour sa consommation, ce qui renouvelle à perpétuité la richesse de l'un et la rétribution de l'autre. L'ordre rend le pauvre dépendant du riche, dont les dépenses et les besoins soudoient son travail. Ainsi se perpétuent les richesses; ainsi les dons de la nature se distribuent à tous les hommes réunis, pour ainsi dire, en communauté, et ne laissent au réel dans chaque main que ce qu'il en faut pour fournir à la subsistance et aux besoins de chaque personne. Nulle autre manière de partage que celle qui est prescrite et conduite par l'ordre naturel ne peut pourvoir plus complétement à la distribution des biens nécessaires aux hommes. Tout autre moyen quelconque d'institution humaine et prétexté des raisons les plus apparentes d'équité ne conduirait qu'au pillage, à la dissolution de toute la société, à la cessation des travaux humains de tous les genres, et à l'extinction de l'espèce humaine. »

Les *Economiques* obtinrent peu de succès; ils furent même assez mal accueillis par la critique. Cependant Grimm, qui n'aimait pas les économistes, accorda quelques éloges au style du marquis de Mirabeau, tout en condamnant ses doctrines et en avouant que son ouvrage n'était pas lu. Dans sa *Correspondance* du mois de janvier 1770, il disait que, de tous les rêveurs économiques, c'est lui qui valait le mieux ; « car je le trouve, ajoutait-il, moins creux et moins plat que ses confrères. Son style est barbare et raboteux, ou, comme il dirait, lui, *cassant ;* mais il rappelle quelquefois cette naïveté gauloise qui plaît encore. » Afin d'éviter la sécheresse, presque inévitable en semblable matière, le marquis de Mirabeau avait adopté la forme du dialogue; il ne sut pas néanmoins donner à son livre assez d'intérêt pour en faire pardonner les longueurs et en faire oublier l'aridité.

ÉCONOMIQUEMENT adv. (é-ko-no-mi-ke-man — rad. *économique*). Avec économie, à peu de frais : *Vivre* ÉCONOMIQUEMENT. *Se chauffer* ÉCONOMIQUEMENT.

— D'après les règles ou au point de vue de l'économie politique ou sociale : *Que l'ancien monde se transforme* ÉCONOMIQUEMENT, *et il ne tardera pas à se transformer politiquement sans révolutions et sans guerres.* (E. de Gir.)

ÉCONOMISANT (é-co-no-mi-zan) part. prés. du v. Economiser : *Il s'est enrichi en* ÉCONOMISANT. *J'ai vu les ouvriers devant leurs métiers à coton, calmes, sérieux, silencieux,* ÉCONOMISANT *leurs efforts et persévérant tout le jour, toute l'année, toute la vie, dans la même contention de corps et d'esprit régulière et monotone.* (H. Taine.)

ÉCONOMISÉ, ÉE (é-co-no-mi-sé) part. passé du v. Economiser. Mis de côté, mis en réserve; épargné : *Argent* ÉCONOMISÉ. *Sa mère était venue lui apporter* 100,000 *fr.* ÉCONOMISÉS *sur les revenus de Givry.* (Balz.)

— Administré économiquement, d'après les règles de l'économie sociale : *Qu'est-ce qu'un Etat riche et bien* ÉCONOMISÉ? *C'est celui où tout homme qui travaille est sûr d'une fortune convenable à sa condition, à commencer par le roi et finir par le manœuvre.* (Volt.) ‖ Inus.

ÉCONOMISER v. a. ou tr. (é-ko-no-mi-zé — rad. *économie*). Epargner, mettre de côté par économie ; ménager : ECONOMISER *son argent.* ECONOMISER *ses revenus.* ECONOMISER *son bois, son huile.*

Il *économisa* vingt mille francs de rente
Sur ses appointements. . . . . . .
DELAVILLE.

— Fig. Ne pas prodiguer, être sobre, avare de : ECONOMISEZ *vos paroles. Il faut* ÉCONOMISER *vos forces. On regagne l'argent, mais le temps ne se regagne pas; il faut l'*ÉCONOMISER *plus encore que sa bourse.* (De Jussieu.) *La nature toute seule fait un esprit supérieur, et, comme elle n'*ÉCONOMISE *pas les hommes, elle le fait supérieur dans un genre exclusivement aux autres.* (De Bonald.) *On* ÉCONOMISE *son temps, son crédit, sa santé, aussi bien que ses richesses.* (J.-B. Say.) *La politique abuse de la force et la prodigue; la science l'utilise et l'*ÉCONOMISE. (E. de Gir.)

— Absol. Faire des économies, régler, modérer sa dépense : ECONOMISER *sur ses revenus. L'avare n'est prodigue que de raisons pour* ÉCONOMISER. (Petit-Senn.) *Quand les vieilles duchesses s'avisent d'*ÉCONOMISER, *Harpagon près d'elles n'est qu'un écolier.* (Balz.) *Qui* ÉCONOMISE *s'enrichit.* (Cormen.)

S'économiser v. pr. Etre économisé : *L'argent* S'ÉCONOMISE *lentement et se dépense vite.*

— Economiser, épargner pour soi : S'ÉCONOMISER *un petit capital.*

— **Antonymes**. Dilapider, dissiper, gaspiller, prodiguer.

ÉCONOMISME s. m. (é-ko-no-mis-me — rad. *économie*). Système, science des économistes : *Une immensité de gloire et de fortune est assurée à tout écrivain distingué qui osera le premier dénoncer les chimères dites politiques, moralisme,* ÉCONOMISME. (Fourier.) *Maintenant, le romantisme, comme l'*ÉCONOMISME, *comme le philosophisme, tout cela est usé.* (Proudh.) *M. Proudhon est l'homme de notre époque qui a le mieux critiqué l'*ÉCONOMISME *et le prétendu socialisme.* (Colins.) *L'*ÉCONOMISME *n'est pas une science, mais le simple catéchisme de la religion du hasard.* (Toussenel.)

ÉCONOMISTE s. m. (é-co-no-mi-ste — rad. *économie*). Celui qui s'occupe spécialement d'économie politique, qui croit à l'utilité pratique de cette science : *La valeur présente deux faces : l'une, que les* ÉCONOMISTES *appellent valeur, dosage, ou valeur en soi; l'autre, valeur en échange, ou d'opinion.* (Proudh.) *Les apôtres du vol, les pourvoyeurs de la mort, ce sont les* ÉCONOMISTES. (Proudh.) *Rien n'irrite un* ÉCONOMISTE *comme de prétendre raisonner avec lui.* (Proudh.) *L'*ÉCONOMISTE *qui réclame la liberté illimitée du commerce sourit au braconnier qui partage ses principes.* (Toussenel.) *Quand Galiani avait dit d'un homme : « C'est un* ÉCONOMISTE *et rien de plus, » il le croyait jugé et retranché de la sphère des hommes d'Etat.* (Ste-Beuve.) ‖ Nom donné aux écrivains du XVIIIe siècle qui s'occupèrent les premiers des théories économiques, et qui formèrent une sorte de coterie : *Les* ÉCONOMISTES *sont des chirurgiens qui ont un excellent scalpel et un bistouri ébréché, opérant à merveille sur le mort, et martyrisant le vif.* (Chamfort.)

— Adjectiv. : *Le fanatisme antiprohibitif par lequel se signale aujourd'hui la secte* ÉCONOMISTE *ne se comprend plus.* (Proudh.)

ECONOMY, colonie des Etats-Unis, dans le comté de Beaver (Pensylvanie), sur la rive droite de l'Ohio, à environ 25 kilom. N.-O. de Pittsbourg. Fondée en 1824 par les rappistes, ou adhérents de George Rapp, elle renferme aujourd'hui environ 200 maisons et se trouve dans l'état le plus prospère, grâce à l'industrie de ses habitants, qui fabriquent du drap, de la flanelle et du cuir, et sont en même temps agriculteurs. Les rappistes vivent dans la communauté des biens et rejettent le mariage; ils sont laborieux, économes et de mœurs paisibles; mais, depuis la mort de Rapp (7 août 1847), ils ont perdu le centre autour duquel ils s'étaient groupés, et leur société, comme toutes les théocraties fondées par des illuminés, ne semble pas devoir échapper à la dissolution. C'est au dernier vivant d'entre eux que doit un jour appartenir la totalité de leurs biens, qui ne laissent pas que d'être considérables. Si l'un d'eux quitte la société, on ne lui rend que ce qu'il avait apporté à la masse commune, sans tenir compte ni des intérêts ni de la plus-value. On n'admet de nouveaux membres qu'après qu'ils ont subi une épreuve de six mois.

ÉCOPE s. f. (é-ko-pe. — Ce mot, ainsi que certains autres mots analogues, *chope, chopine*, etc., dérive d'une racine germanique qui signifie puiser, vider, et qu'on retrouve sous une forme très-voisine du français dans l'allemand *schœpfen* et le hollandais *schoppen*, puiser. Nous rapprocherons *écope* des formes suivantes : en haut allemand ancien *scaph*, pelle creuse; en allemand moderne *schaufel*, en danois *skool*, en suédois *skopa*, etc. *Ecope* s'écrivait primitivement *escope;* avec cette orthographe, la filiation étymologique devient plus facile à établir. Quant aux formes *chope, chopine*, nous en remarquons facilement l'analogue dans l'ancien allemand *chopha*, cruche, vase, seau, etc., dans l'anglo-saxon *schopen*, le suédois *scopa*, l'allemand moderne *schoppen*, etc.). Mar. Sorte de pelle de bois longue, étroite, creuse, recourbée et munie d'un manche, avec laquelle on prend et on rejette l'eau, pour laver l'extérieur d'un navire, mouiller les voiles, etc. ‖ *Ecope à main*, Autre pelle du même genre, mais où le manche est remplacé par une poignée, et qui sert à vider l'eau qui a pénétré dans une embarcation. On l'appelle aussi SASSE. ‖ On dit aussi ESCOPE dans les deux cas.

— Techn. Grande cuiller dont on se sert pour retirer de dessus son dépôt un liquide clarifié, dans les circonstances où l'on ne peut ni décanter ni employer le siphon.

— Machine que l'on emploie pour épuiser des enceintes fermées, telles que les bateaux, les fondations, les étangs d'une faible superficie, etc., etc.

— Econ. rur. Petite soucoupe très-évasée, dont on se sert pour écrémer le lait.

— Hortic. Ustensile de bois semblable à une écope de bateau, et qui sert à l'arrosage.

— **Encycl.** L'*écope* ordinaire, qui dans le baquetage à bras est préférable aux seaux, ne peut être utilisée qu'autant qu'il s'agit de petits épuisements, et que l'eau ne doit être élevée qu'à une faible hauteur; cet appareil se compose d'une traverse d'arrière, de deux côtés inclinés et d'un fond, qui sont réunis ensemble par des clous d'épingle. La traverse est percée d'un trou pour le passage du manche.

On estime qu'avec une *écope* un homme peut élever 48 mètres cubes d'eau à 1 mètre de hauteur dans sa journée de huit heures, et par suite produire un travail de 48,000 kilogrammètres par jour, ou $1^{km},666$ par seconde. Des expériences faites à Auxonne ont donné 60 mètres cubes dans le même temps, ce qui porte le travail kilogrammétrique par seconde à $2^{km},08$.

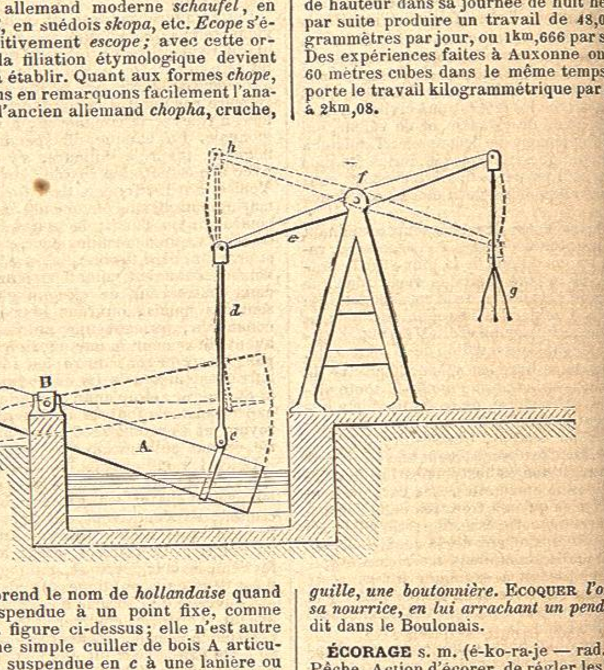

L'*écope* prend le nom de *hollandaise* quand elle est suspendue à un point fixe, comme l'indique la figure ci-dessus; elle n'est autre chose qu'une simple cuiller de bois A articulée en B et suspendue en *c* à une lanière ou bielle *d*, attachée à l'une des extrémités d'un balancier *e*, articulé en son milieu à un support fixe, et dont l'autre extrémité est tirée de haut en bas par des hommes agissant sur des cordelles ou tiraudes *g*. Le balancier, en se soulevant en *h*, comme l'indique le pointillé, fait lever la pelle, qui déverse en dehors du bassin l'eau qu'elle y a puisée.

Le travail que l'on peut effectuer avec cette machine dépend de l'habitude et de l'adresse des ouvriers. D'après une observation rapportée par Bélidor, l'effet utile est de $5^{km},566$ dans une seconde, ce qui revient à 120,000 kilogrammètres par jour, ou 120 mètres cubes d'eau élevés par jour à 1 mètre de hauteur, en supposant 6 heures de travail, résultat considérable comparativement à celui que l'on obtient avec l'*écope* ordinaire. Cette machine, qui ne peut être employée que pour élever de grands volumes d'eau à des hauteurs qui ne peuvent guère dépasser 1 mètre, présente cet avantage que l'eau quitte la pelle avant que celle-ci ait atteint la hauteur à laquelle elle est élevée; en sorte que la vitesse qui lui est imprimée n'est point perdue pour l'effet utile.

ÉCOPER v. a. ou tr. (é-ko-pé — rad. *écope*). Mar. Vider d'eau avec une écope : ECOPER *un bateau.*

ÉCOPERCHE s. f. (é-ko-pèr-che — du vieux fr. *escot*, bâton, et de *perche*). Constr. Pièce de charpente posée debout et à l'extrémité de laquelle est fixée une poulie pour élever des fardeaux. ‖ Grande perche qui sert de support à un échafaudage.

ÉCOQUER v. a. ou tr. (é-ko-ké — du préf. *é*, et de *coq*). Chasse. Détruire les mâles de gallinacés, comme faisans, perdrix, etc., dans les chasses où ils sont trop abondants. ‖ On dit aussi ÉCOQUETER.

ÉCOQUER v. a. ou tr. (é-ko-ké — du préf. *é*, et de *coque* pour *coche*). Patois. Faire par accident une coche à : changer en simple coche l'ouverture de : ÉCOQUER *un trou d'aiguille, une boutonnière.* ECOQUER *l'oreille de sa nourrice, en lui arrachant un pendant.* ‖ Se dit dans le Boulonais.

ÉCORAGE s. m. (é-ko-ra-je — rad. *écorer*). Pêche. Action d'écorer, de régler les comptes d'un ou de plusieurs bateaux pêcheurs.

ÉCORÇAGE s. m. (é-kor-sa-je — rad. *écorcer*). Sylvic. Action d'écorcer : *L'*ÉCORÇAGE *des chênes.*

— **Encycl.** Les écorces jouent un rôle important dans la matière médicale et dans les arts industriels. Elles ont, dans certaines essences, une valeur assez élevée pour former l'objet principal ou même exclusif de l'exploitation. Qui ne connaît sous ce rapport la cannelle et le quinquina? Mais, sans chercher si loin des exemples, nous en trouverons d'assez remarquables parmi nos essences indigènes. Nous pouvons citer en première ligne le chêne, dont l'écorce est d'un usage très-répandu pour la tannerie, au point que dans certaines localités des massifs considérables de chênes sont soumis à l'*écorçage*, qui nécessite des règles spéciales d'exploitation. L'écorce du chêne est d'autant meilleure pour le tannage que l'arbre est plus jeune et qu'il a crû plus rapidement. De là la nécessité d'exploiter en taillis et à d'assez courtes révolutions les chênes destinés à cet usage. Quand on veut procéder à l'*écorçage*, il faut attendre que le bois soit en pleine séve; c'est alors seulement que l'écorce se détache sans peine. Lorsqu'on a coupé et enlevé tous les menus bois qui ne se prêteraient pas à cette opération, on écorce les arbres sur pied. Pour cela, on fait à leur pied une entaille circulaire qui pénètre jusqu'à l'aubier; puis, avec la pointe de la serpe, on pratique des incisions longitudinales et on enlève ainsi l'écorce par bandes, en s'aidant d'un instrument de fer ou de bois dur qui a la forme d'une spatule un peu recourbée. Quand la température est douce et que la séve est en mouvement, l'écorce se détache avec la plus grande facilité, et on l'arrache en commençant par le bas, jusqu'au point le plus élevé où l'on puisse atteindre. Quelquefois on arrache l'écorce de haut en bas, et c'est alors surtout que la coupure circulaire opérée au bas de l'arbre est indispen-

sable pour empêcher que la souche et les racines ne soient dénudées, ce qui nuirait à la reproduction des rejets. On coupe ensuite les chênes à fleur de terre, pour écorcer les parties supérieures qui n'ont pu être atteintes. Les écorces étant enlevées, on les expose pendant quelque temps au soleil pour les faire sécher, puis on les lie en bottes et l'on se hâte de les mettre à l'abri de la pluie, qui ne pourrait que les détériorer. Le bois écorcé perd un peu en quantité et beaucoup en qualité; mais cette perte est largement compensée par l'écorce, dont la valeur, dans une coupe, dépasse souvent celle du bois. Aussi l'*écorçage*, toutes les fois que les circonstances permettent de le pratiquer, est-il une source considérable de revenus pour le forestier. Il peut s'opérer tant que la séve est en mouvement, c'est-à-dire depuis le 15 avril jusqu'au 15 juin environ; toutefois, pour ne pas nuire à la reproduction, les règlements ne l'autorisent que du 15 mai au 1er juin. Le chêne n'est pas la seule essence de nos forêts qui soit soumise à l'*écorçage;* on récolte aussi, pour la tannerie, les écorces de bouleau, de mélèze, de pin sylvestre, etc. Celle du merisier, dont la couche extérieure est très-résistante, remplace souvent le cuir chez les cultivateurs peu aisés; elle a peu de valeur commerciale et s'emploie sur les lieux mêmes. L'écorce du tilleul, qu'on enlève après avoir abattu les arbres, sert à faire des cordages excellents et peu coûteux. On utilise pour la teinture en noir les écorces du frêne et surtout de l'aune. Un produit plus précieux encore est fourni à l'industrie par une espèce de chêne qui croît dans les régions méridionales : c'est le liége.

ÉCORÇANT (é-kor-san) part. prés. du v. Ecorcer :

Tantôt lisant, tantôt *écorçant* quelque tige,
Suivant d'un œil distrait l'insecte qui voltige.
LAMARTINE.

ÉCORCE s. f. (é-kor-se — lat. *cortex*, même signif.). Partie extérieure et superficielle qui recouvre la tige et les rameaux des plantes : *L'*ÉCORCE *existe aussi bien dans les végétaux herbacés que dans ceux qui sont ligneux. On fait des étoffes avec les* ÉCORCES *de certains arbres.* (Acad.) *Les tiges, les bois et les* ÉCORCES *occupent un des premiers rangs dans la thérapeutique.* (A. Richard.) *L'épiderme de l'éléphant ressemble assez bien à l'*ÉCORCE *d'un vieux chêne.* (Buff.) *Enlever l'*ÉCORCE *d'un arbre, c'est couper la communication entre les feuilles et les racines.* (Mirbel.) *Les Indiens tannent supérieurement la peau du bison avec l'écorce du bouleau.* (Chateaub.) *Paul-Louis Courier gravait sa vengeance comme d'autres leurs amours, jusque sur l'*ÉCORCE *d'un hêtre.* (Ste-Beuve.)

J'ai gravé son beau nom sur l'*écorce* des hêtres.
SEGRAIS.

‖ Enveloppe plus ou moins coriace de certains fruits : ECORCE *d'orange, de citron, de melon, de grenade. On a vu des soldats manger des pastèques et en jeter les* ÉCORCES *au visage de leurs officiers.* (Balz.)

Plus j'ai pressé le mot, plus je l'ai trouvé vide,
Et je l'ai rejeté comme une *écorce* aride
Que mes lèvres pressent en vain.
LAMARTINE.

— Par anal. Croûte extérieure : *La peau est l'*ÉCORCE *des animaux. Nous ne pouvons pénétrer que dans l'*ÉCORCE *de la terre, et les plus grandes cavités, les mines les plus profondes ne descendent pas à la huit-millième partie de son diamètre.* (Buff.) *A mesure que notre globe s'est refroidi, non-seulement son* ÉCORCE *s'est épaissie, mais son atmosphère est devenue moins vaporeuse.* (A. Maury.) *Les terrains éruptifs des époques anciennes forment une partie importante de l'*ÉCORCE *terrestre.* (Am. Burat.) *D'immenses déchirures ont éventré l'*ÉCORCE *solide de notre globe.* (L. Figuier.) *Le centre de la terre est le grand réservoir et le lieu d'origine de tous les matériaux qui forment aujourd'hui son* ÉCORCE. (L. Figuier.)

Et les tièdes zéphyrs de leurs chaudes haleines
Ont fendu l'*écorce* des eaux.
J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. Apparence, dehors, forme extérieure; partie superficielle : *Le vulgaire s'arrête à l'*ÉCORCE *et aux apparences.* (Patru.) *Ceux qui parlent avec tant de facilité ne s'attachent d'ordinaire qu'à l'*ÉCORCE *des choses.* (St-Evrem.) *La gravité n'est que l'*ÉCORCE *de la sagesse, mais elle la conserve.* (J. Joubert.)

J'ai vu mille peines cruelles
Sous un vain masque de bonheur,
Mille petitesses réelles
Sous une *écorce* de grandeur.
GRESSET.

— *Juger du bois par l'écorce*, Juger une chose sur l'apparence :

On *juge du bois par l'écorce*
Et du dedans par le dehors.
SCARRON.

— Prov. *Entre l'arbre et l'écorce* ou *Entre le bois et l'écorce il ne faut point mettre le doigt*, Il ne faut pas s'interposer dans les querelles qui surviennent entre personnes d'une même famille :

Si puissant qu'on soit,
Entre l'arbre et son écorce,
Jamais *on ne doit,*
Comme on dit, *mettre le doigt.*
DE PIIS.

‖ *Quand on a pressé l'orange, on jette l'écorce*, Quand on a tiré de quelqu'un tout ce qu'on pouvait en espérer, on s'en débarrasse, on le néglige.

— Archit. Partie latérale des volutes du chapiteau ionique.

— Comm. et pharm. *Ecorce d'Angélina*, Nom d'une écorce indéterminée qui vient des Antilles et qui est employée avec succès comme vermifuge. ‖ *Ecorce d'angusture*, Ecorce du galipé, dit aussi cusparie fébrifuge. ‖ *Ecorce caryocostine* ou *caryostine*, Syn. de CANNELLE BLANCHE. ‖ *Ecorce eleuthérienne*, Syn. de CASCARILLE. ‖ *Ecorce de girofle*, Syn. de CANNELLE GIROFLÉE. ‖ *Ecorce des jésuites*, *Ecorce du Pérou*, *Ecorce du kin*, Anciens noms du quinquina :

Ce dieu, dis-je, touché de l'humaine misère,
Produisit un remède au plus grand de nos maux :
C'est l'*écorce du kin*, seconde panacée.
LA FONTAINE.

‖ *Ecorce de Lavola*, Ecorce de la badiane anisée. ‖ *Ecorce de Massoy*, Ecorce produite par un arbre inconnu, mais qu'on croit appartenir à la famille des laurinées. ‖ *Ecorce de Poggereba*, Nom d'une écorce d'Amérique, employée contre les dyssenteries, les flux hépatiques, etc. ‖ *Ecorce de Sogmida*, Ecorce d'une espèce de swétème, qui est employée dans l'Inde comme tonique. ‖ *Ecorce de Surinam*, Ecorce d'une espèce de geoffroya, anciennement employée comme vermifuge. ‖ *Ecorce de Winter* ou *de Magellan*, *Ecorce sans pareille*, Ecorce du drimys aromatique : *L'*ÉCORCE DE WINTER *jouit de propriétés antiscorbutiques.* (C. d'Orbigny.)

— Moll. *Ecorce-de-citron*, Nom vulgaire d'une coquille du genre cône. ‖ *Ecorce-d'orange*, Nom vulgaire d'une coquille du genre cône.

— **Epithètes.** Tendre, molle, mince, légère, faible, fragile, fine, délicate, lisse, unie, polie, brillante, glissante, épaisse, solide, impénétrable, noueuse, raboteuse, gercée, ridée, durcie, dure, rude, grossière, commune, verte, mousseuse, vive, amère, douce, utile, recherchée, précieuse.

— **Encycl.** Bot. L'*écorce* est la partie extérieure et superficielle de la tige; on peut dire qu'à l'exception des cryptogames inférieurs (lichens, champignons, algues) elle existe dans tous les végétaux. Toutefois elle se présente dans les divers groupes avec des caractères spéciaux qui obligent à scinder son étude. Occupons-nous d'abord de l'*écorce* chez les végétaux exogènes ou dicotylédones, et parmi ceux-ci chez les espèces ligneuses, où elle se montre avec ses caractères les plus tranchés. Si l'on examine soigneusement l'*écorce* d'un arbre exogène, tel que l'orme ou le tilleul, on voit qu'elle présente, en allant de dedans en dehors, quatre couches bien distinctes, mais plus ou moins développées. A l'intérieur, presque en contact avec la zone extérieure du bois, séparé seulement par une mince lame de tissu cellulaire, on trouve le *liber*, ainsi appelé parce qu'il se compose de couches très-minces superposées comme les feuillets d'un livre et qui peuvent se séparer les unes des autres par la macération dans l'eau, ou même par la simple action du temps; le tilleul en présente un exemple remarquable. Le liber se compose de fibres vasculaires réunies en faisceaux et offrant en général une grande ténacité; aussi peut-on en extraire une matière textile qui sert à la fabrication des tissus ou des cordages; citons encore ici le tilleul et surtout le mûrier. C'est aussi dans le liber que se trouvent les vaisseaux propres ou laticifères, charriant un liquide souvent aqueux ou gommeux, incolore et par suite peu distinct, mais quelquefois aussi laiteux, blanchâtre, coloré et très-visible, comme dans l'érable plane, le mûrier à papier, le sumac de Virginie, etc. Vient ensuite l'enveloppe herbacée ou cellulaire, appelée aussi couche verte; elle est formée d'un tissu cellulaire lâche, coloré en vert par la chlorophylle, et présente la plus grande analogie avec la moelle, avec laquelle, du reste, elle communique par les rayons médullaires qui traversent le bois; aussi l'a-t-on appelée moelle externe. Cette couche est visible dans tous les végétaux, du moins jusqu'à un certain âge. La troisième couche est l'enveloppe subéreuse, ainsi appelée du mot latin *suber*, liége, dont on lui donne quelquefois le nom. Elle se compose aussi de tissu cellulaire, mais sa couleur est brune. Elle n'existe qu'à l'état rudimentaire dans la plupart des arbres; elle atteint un certain degré de développement dans l'orme et l'érable champêtre; mais nulle part elle ne se montre aussi épaisse et aussi bien caractérisée que dans le chêne-liége. Il ne faut pas confondre avec la couche subéreuse les lenticelles, sortes d'excroissances brunâtres qui se montrent sur les jeunes tiges; celles-ci appartiennent à l'enveloppe cellulaire et forment comme une hernie en dehors de la couche subéreuse. Enfin, tout à fait en dehors de l'*écorce* se trouve l'épiderme. Toutefois, l'existence de ce dernier n'est que temporaire; il est facile de s'en rendre compte si l'on observe le développement général de l'*écorce*. Tous les ans, il se forme une nouvelle couche de liber à l'intérieur de la précédente; dès lors on comprend sans peine que les couches les plus anciennes du liber et par suite les zones extérieures de l'*écorce*, étant sans cesse repoussées en dehors et exposées à l'influence des agents atmosphériques, ne pouvant d'ailleurs se prêter à une extension indéfinie, se désorganisent peu à peu; elles se détachent par plaques dans le platane et le pin sylvestre, en lanières dans le bouleau et le merisier, ou se déchirent en réseau irrégulier et distendu dans la plupart des arbres. En raison de sa structure plus délicate et de sa position extérieure, l'épiderme doit être détruit le premier, et c'est en effet ce qui arrive. Alors la couche de tissu cellulaire située immédiatement au-dessous se modifie au contact de l'air et devient un nouvel épiderme, que plusieurs auteurs ont désigné sous le même nom, et que Mirbel, avec plus de raison, a appelé *périderme.* Les lenticelles ou glandes lenticulaires continuent de subsister, et par elles l'*écorce* peut mettre ses couches les plus intérieures en contact avec l'air, après la disparition de l'épiderme, qui entraîne forcément celle des stomates. Un caractère bien remarquable de la structure de l'*écorce*, c'est qu'elle ne présente jamais de vaisseaux aériens, trachées ou fausses trachées, et qu'ainsi elle se distingue nettement du tissu ligneux, ou bois, qui en contient toujours. L'*écorce* des plantes dicotylédones herbacées présente une structure analogue, mais ses diverses parties sont moins développées; néanmoins le liber acquiert souvent une grande importance, comme on peut le constater dans le chanvre, dans le lin et dans la généralité des plantes textiles. L'*écorce* présente, dans certaines familles d'exogènes, quelques particularités qu'il serait trop long d'énumérer. Dans les conifères, elle offre des lacunes dans lesquelles s'amassent les matières résineuses. Dans les endogènes ou monocotylédones, l'*écorce* existe aussi; mais elle est beaucoup moins distincte, elle se compose en général : 1° de faisceaux de tubes fibreux, quelquefois réunis en une couche circulaire, continue, assez épaisse, mais à peine comparable au liber des exogènes; 2° d'une couche herbacée, colorée en vert; 3° d'un épiderme souvent rugueux, quelquefois aussi fort lisse, comme dans les roseaux. On a signalé aussi dans les dragonniers une couche subéreuse. L'*écorce* des acotylédones ou cryptogames est encore moins distincte; néanmoins elle existe toujours; chez les fougères arborescentes, elle acquiert une certaine épaisseur par la base persistante des feuilles qui se détachent successivement. L'*écorce* joue un rôle assez important : par ses couches extérieures, elle sert à la respiration du végétal, surtout dans le jeune âge; par les vaisseaux du liber à la circulation et à la nutrition. Toujours elle remplit l'emploi d'un organe de protection et abrite sous une couche plus ou moins épaisse les organes délicats de l'intérieur de la tige; aussi est-il nécessaire de la maintenir autant que possible en bon état, en la débarrassant avec soin des mousses et autres cryptogames qui l'envahissent souvent. Quant aux usages économiques des *écorces*, ils sont aussi nombreux que variés. Les quinquinas, la cascarille, les angustures, le sumac, le sassafras, le gaïac, le garou, le quassia, etc., enrichissent la matière médicale. Les mûriers commun et à papier, le tilleul, le genêt d'Espagne, le bois-dentelle, le chanvre, le lin et beaucoup d'autres végétaux fournissent des matières textiles, variables de force et de finesse, mais toutes fort recherchées. La cannelle assaisonne nos aliments. L'*écorce* du bouleau noir sert en Amérique à fabriquer des embarcations légères, mais impénétrables à l'eau. Les pins, les sapins, les mélèzes, les lentisques, les styrax, les acacias, les cerisiers, etc., laissent écouler de leur *écorce* des sucs résineux ou gommeux utilisés dans la médecine ou dans l'industrie. Le liége est fourni par une espèce de chêne des régions méridionales. Enfin, les chênes, le redoul, le sumac produisent le tan qui sert à la préparation des cuirs et des peaux. V. ÉCORÇAGE.

ÉCORCÉ, ÉE (é-kor-sé) part. passé du v. Ecorcer : *Arbre* ÉCORCÉ. *Bois* ÉCORCÉ. *Le bois* ÉCORCÉ *s'appelle bois pelard.* (Acad.)

ÉCORCELER v. a. ou tr. (é-kor-se-lé). Agric. Syn. d'ÉCOCHELER.

ÉCORCEMENT s. m. (é-kor-se-man — rad. *écorcer*). Action d'écorcer un arbre : *On doit défendre l'*ÉCORCEMENT *pour les bois taillis.* (Buff.) *L'*ÉCORCEMENT *d'un arbre le fait mourir.* (Bosc.)

— **Encycl.** V. ÉCORÇAGE.

ÉCORCER v. a. ou tr. (é-kor-sé — rad. *écorce*. Prend une cédille sous le second *c* devant *a* et *o : Nous écorçons; vous écorçâtes*). Dépouiller de son écorce : ECORCER *un arbre.* ECORCER *une grenade, une orange. On* ÉCORCE *le bois en mai parce que la séve, qui est alors très-abondante, facilite la séparation de l'écorce.* (Acad.) *On* ÉCORCE *le tilleul pour faire des cordes avec son liber.* (Bosc.) ‖ Dépouiller de son enveloppe, de sa balle : ECORCER *du riz.*

S'écorcer v. pr. Etre écorcé : *Le bois* S'ÉCORCE *plus facilement en mai que dans les autres mois.* ‖ Se dépouiller de son écorce : *Cet arbre finira par* S'ÉCORCER *complétement.*

ÉCORCHANT (é-kor-chan) part. prés. du v. Ecorcher : *Je l'ai trouvé* ÉCORCHANT *un lapin.*

ÉCORCHANT, ANTE adj. (é-kor-chan, an-te — rad. *écorcher*). Fam. Discordant, qui écorche l'oreille : *Une voix* ÉCORCHANTE. *Des sons* ÉCORCHANTS. *Croyez-vous que* la hauteur, un héros, tout le camp ennemi *et mille autres heurtements semblables ne soient pas plus* ÉCORCHANTS *qu'une simple rencontre de voyelles que vos règles interdisent?* (D'Alemb.)

ÉCORCHÉ, ÉE (é-kor-ché) part. passé du v. Ecorcher : *Un lapin* ÉCORCHÉ. *Un cheval* ÉCORCHÉ. ‖ Dont la peau est en partie enlevée; enlevé en partie, en parlant de la peau : *Je suis tout* ÉCORCHÉ. *J'ai la peau toute* ÉCORCHÉE. *Si M. de Chate vous conte ce qui m'est arrivé à Savigny, il vous dira que j'eus le derrière fort* ÉCORCHÉ *d'avoir couru un cerf avec Mme de Sully.* (Mme de Sév.)

— Fam. Offensé, désagréablement affecté par des sons discordants :

Et moi, lorsque j'entends cet ignoble langage,
J'ai l'oreille *écorchée* et je suis aux abois.
SAINT-EVREMONT.

— Fam. Rançonné, à qui l'on fait surpayer ce qu'il achète : *Etre* ÉCORCHÉ *dans un hôtel. Il n'y a point de gîte, point d'hôtellerie où l'on soit mieux traité et moins* ÉCORCHÉ *qu'on l'est à Magallon.* (Le Sage.)

— Ironiq. *Brave comme un lapin écorché*, Se dit d'un homme extrêmement couard, d'un grand poltron.

— Blas. Se dit des loups, des ours et autres animaux qui, dans l'écu, sont de gueules ou de couleur rouge : *Aubes-Roquemartine, en Provence : D'or, à un ours* ÉCORCHÉ *de gueules.*

— s. m. Peint. et sculpt. Homme ou animal représenté complétement dépouillé de sa peau, pour rendre les muscles visibles, les faire ressortir et permettre l'étude des détails anatomiques : *Etudier sur un* ÉCORCHÉ. *L'*ÉCORCHÉ *de Houdon. L'*ÉCORCHÉ *de Bandinelli. La grâce est le vêtement naturel de la beauté; la force sans grâce, dans les arts, est comme un* ÉCORCHÉ. (J. Joubert.) *L'étude de l'*ÉCORCHÉ *est une des plus importantes qu'ait à faire le dessinateur.* (Boutord.)

— Moll. Nom vulgaire du cône strié.

— s. f. Moll. Nom vulgaire du cône géographique.

— **Encycl.** B.-arts. Dans les arts du dessin, on appelle *écorché* la statue d'un homme auquel on aurait enlevé la peau pour laisser ressortir les muscles, les veines et les articulations, telles qu'elles existent dans le corps humain. Quand l'élève en dessin ou en peinture a copié des bras, des jambes, des têtes, on lui fait étudier la nature sur le vif, le jeu des muscles, des tendons et des nerfs, afin qu'il puisse connaître la configuration exacte de chaque membre dans telle position donnée. Ces études se font sur des modèles spéciaux qui sont l'œuvre de grands artistes. L'antiquité nous a laissé plusieurs statues de Marsyas *écorché* par Apollon. Michel-Ange a fait également un *écorché* très-remarquable; mais les deux modèles qui servent le plus dans la pratique sont l'*écorché* de Houdon et l'*écorché* de Salvage. L'*écorché* de Houdon représente un homme à l'état de repos; celui de Salvage, au contraire, est un gladiateur dans la position de la lutte, et sous ce rapport il offre un modèle précieux à ceux qui veulent sérieusement étudier l'anatomie humaine. Ces études, aujourd'hui trop négligées, tenaient autrefois une grande place dans l'éducation artistique, et tous les peintres en comprenaient l'importance. La connaissance de l'anatomie était aussi utile pour eux que celle du caractère pour le romancier et le philosophe; ils poussaient si loin leur amour pour la vérité et l'exactitude, qu'ils dessinaient d'abord leurs personnages entièrement nus, et c'est seulement après s'être assurés de la vérité de leur attitude qu'ils les recouvraient de draperies; les croquis laissés par les plus grands peintres en font foi; c'est pour cela qu'ils ont créé des chefs-d'œuvre. C'était dans tous les genres qu'on voyait le souci de cette scrupuleuse fidélité. Talma, lui aussi, avait étudié profondément l'anatomie et l'économie du corps humain; de là sa facilité à donner à son visage l'expression qu'il voulait. Dans les études médicales, avant d'arriver à la dissection, on travaille sur l'*écorché*, et on peut en voir un modèle dans la bibliothèque de l'Ecole de médecine. M. Auzoux a inventé un nouveau genre d'*écorché :* ce sont des hommes, des animaux dont la peau est enlevée et qui restent avec les muscles, les veines, les tendons en relief, et avec la couleur qu'ils ont dans le corps humain; ces pièces ont, en outre, l'avantage de se démonter. On les voyait figurer à l'Exposition universelle de 1867, au Champ-de-Mars.

ÉCORCHE-CUL (À) loc. adv. Pop. En glissant sur le derrière : *Descendre une pente* À ÉCORCHE-CUL.

— Fig. A contre-cœur : *Ne céder qu'*À ÉCORCHE-CUL.

ÉCORCHELER v. a. ou tr. (é-kor-che-lé). Agric. Syn. d'ÉCOCHELER.

ÉCORCHEMENT s. m. (é-kor-che-man — rad. *écorcher*). Action d'écorcher : *L'*ÉCORCHEMENT *des castors se fait en commun après la chasse.* (Chateaub.)

Une marchande à des anguilles
Faisait subir l'*écorchement.*
Alors deux fillettes gentilles
De ces poissons plaignirent le tourment.
La marchande, les entendant,